



Fonds bancaires dans une succession

Par **maminoue**, le **21/03/2016** à **15:08**

Bonjour

Nous avons un litige avec notre belle-mère sur la succession d'héritage de mon père. Toutes les liquidités sont bloquées en banque et aimerions savoir si le rapatriement des fonds bancaires se fait à l'étude du notaire a-t-elle le droit de prendre sa part avant la finalisation du dossier

D'avance vous remercie

Par **youris**, le **21/03/2016** à **18:38**

Bonjour,

Si vous avez un litige avec votre belle-mère sur la succession de votre père, il est probable que le notaire refusera de donner des fonds tant que le litige dure.

Un notaire n'a pas le pouvoir de trancher un litige seul un juge a ce pouvoir.

Salutations

Par **maminoue**, le **22/03/2016** à **12:27**

Merci beaucoup pour votre réponse Youris même si ma belle-mère a l'usufruit l'argent sera bloqué

d'avance merci